



Compte-rendu de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 12 mai 2020

Mardi dernier (12 mai), le conseil municipal tenait à huis clos une deuxième séance publique mensuelle. Conformément à leurs engagements, les élus ont publié sur internet

l'ordre du jour (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/05/Ordre-du-jour-Citoyens.pdf>),

la liste des comptes au trente avril qu'ils ont approuvée (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/05/Liste-des-comptes-avril-2020.pdf>)

ainsi que le procès-verbal provisoire

(<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/05/pv.2020-05-12.pdf>) de leurs délibérations.

Ils ont aussi enregistré le déroulement de l'assemblée qui est maintenant disponible sur internet (http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2020/05/13-05-2020-conseil_original.wav).

La séance a duré en tout et pour tout 10:01 minutes

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 248 335 \$.
- 2 Les élus n'ont pas fait rapport de leurs activités du mois dernier et sont passés immédiatement aux autres points de l'ordre du jour.
- 3 **QUESTIONS DES CITOYENS**

3.1 Deux citoyens avaient fait parvenir la question suivante par courriel :

Le 11 mai 2020

M. Michel Robert, maire
M. Yvon Forget, conseiller

Sujet : Nivelage de la montée Cournoyer

Riche de ses paysages champêtres, Saint-Marc-sur-Richelieu est une municipalité où il fait bon vivre. Destination touristique de choix avec son parcours cyclable, la municipalité offre une panoplie de possibilités aux résidents et aux visiteurs.

Dans le contexte actuel de la pandémie, nous assistons à une augmentation importante de personnes, de petites familles, de couples avec poussettes utilisant la montée Cournoyer pour la marche, le jogging et le vélo.

Considérant la mauvaise qualité de l'agrégat poussiéreux répandu chaque année sur la montée Cournoyer créant énormément de poussière lors du passage des véhicules;

Considérant les véhicules agricoles de plus en plus énormes;

Considérant la nécessité de faire appliquer du rabat-poussière après le nivelage du chemin plusieurs fois durant l'été;

Considérant la vitesse excessive des véhicules et des machines agricoles;

Considérant l'accès difficile de la montée aux cyclistes et aux piétons et le jogging impossible suite à l'épandage de l'agrégat;

Considérant la moins bonne qualité de l'air après le nivelage de la montée causant énormément de poussière;

Considérant que le chemin est nivelé plusieurs fois par été;

Considérant le coût de ces travaux;

Considérant que nous notons la présence de plusieurs familles avec enfants qui sont venus enrichir la municipalité et qui cherchent un endroit pour marcher;

1 -Quelle est la justification de niveler le chemin Cournoyer plusieurs fois durant l'été?

2- Comment réussissez-vous à justifier les coûts pour des travaux inutiles?

3- Est-ce que les piétons, les cyclistes, les petites familles ont autant de droit que les machines agricoles?

4- Est-ce-que la qualité de vie des petites familles et résidents vous importe?

3.2 Un autre citoyen avait envoyé la question suivante :

« Il y a deux semaines, j'ai personnellement demandé à la directrice générale le renseignement suivant :

Avez-vous produit un relevé du nombre de contribuables qui se sont prévalus de la possibilité de surseoir au versement de taxes municipales prévu pour le 15 avril ?

Si oui, pourriez-vous nous en communiquer la teneur, s.v.p. ?

J'ai reçu la réponse suivante :

« **Bonjour monsieur X,**
Cette information demeure strictement confidentielle.
Cordialement,
Sylvie Burelle, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière »

Suite à cette réponse, voici mes questions :

- a : D'abord, qui a décidé que l'information demandée (non personnalisée et objective) soit confidentielle?**
- b : Et pour quels motifs a-t-on décidé de considérer ce renseignement comme strictement confidentiel?**

3.3 La semaine dernière, l'Association des Saint-Marcois avait de son côté soumis des questions en rapport avec les engagements des élus en ce qui concerne la consultation et l'écoute des citoyens et elle vous les avait communiquées par courriel.

Pour une raison inconnue et non motivée, les élus n'ont pas répondu sur le champ à toutes les questions qui leur avaient été posées. Un courriel de la direction générale informait leurs auteurs du report de la réponse après la réunion privée des conseillers prévue pour le 26 mai.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR:Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec